

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TAN-Lösemittelegemisch zur Bestimmung der Neutralisationszahl

Révision: 13.03.2024

Code du produit: 13032

Page 1 de 15

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

TAN-Lösemittelegemisch zur Bestimmung der Neutralisationszahl

UFI: RV25-41SE-V00A-CYKY

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Réactifs et produits chimiques de laboratoire

À des fins de laboratoire et d'analyse uniquement.

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | | |
|----------------------|----------------------------------|------------------------------|
| Société: | AnalytiChem GmbH ACD | |
| Rue: | Stempelstraße 6 | |
| Lieu: | D-47167 Duisburg | |
| Téléphone: | 0203/5194-0 | Téléfax: 0203/5194-290 |
| E-mail: | info@analytichem.de | |
| Interlocuteur: | Abteilung Produktsicherheit | Téléphone: 0203/5194-107/117 |
| E-mail: | produktsicherheit@analytichem.de | |
| Internet: | www.analytichem.de | |
| Service responsable: | Abteilung Produktsicherheit | |

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.) hors coût d'appel 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7; En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

Information supplémentaire

Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2; H225
Repr. 2; H361d
Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
STOT SE 3; H336
STOT RE 2; H373
Asp. Tox. 1; H304
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

toluène

"propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol"

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TAN-Lösemittelgemisch zur Bestimmung der Neutralisationszahl

Révision: 13.03.2024

Code du produit: 13032

Page 2 de 15

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

| | |
|-------|--|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H361d | Susceptible de nuire au fœtus. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Conseils de prudence

| | |
|-----------|--|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P260 | Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |
| P301+P310 | EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. |
| P331 | NE PAS faire vomir. |
| P403+P235 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. |

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Composants pertinents

| N° CAS | Substance | Quantité |
|----------|---|-------------|
| | N° CE N° Index N° REACH | |
| | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) | |
| 108-88-3 | toluène | 50 - < 55 % |
| | 203-625-9 601-021-00-3 01-2119471310-51 | |
| | Flam. Liq. 2, Repr. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H225 H361d H315 H336 H373 H304 H412 | |
| 67-63-0 | "propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol" | 45 - < 50 % |
| | 200-661-7 603-117-00-0 01-2119457558-25 | |
| | Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TAN-Lösemittelegemisch zur Bestimmung der Neutralisationszahl

Révision: 13.03.2024

Code du produit: 13032

Page 3 de 15

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS | N° CE | Substance | Quantité |
|----------|-----------|--|-------------|
| | | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA | |
| 108-88-3 | 203-625-9 | toluène | 50 - < 55 % |
| | | par inhalation: CL50 = 28,1 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5580 mg/kg | |

Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours**Indications générales**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires, Maux de tête

Vertiges, État semi-conscient

Vomissement, État d'ivresse

Spasmes, Collapsus circulatoire

Troubles respiratoires, Dyspnée

État inconscient

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés**

Mousse.

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TAN-Lösemittelegemisch zur Bestimmung der Neutralisationszahl

Révision: 13.03.2024

Code du produit: 13032

Page 4 de 15

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides combustibles

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Veiller au retour de flamme.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

Danger d'explosion

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TAN-Lösemittelegemisch zur Bestimmung der Neutralisationszahl

Révision: 13.03.2024

Code du produit: 13032

Page 5 de 15

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

Préventions des incendies et explosion

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

Information supplémentaire

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils pour le stockage en commun

exigences nationales

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TAN-Lösemittelegemisch zur Bestimmung der Neutralisationszahl

Révision: 13.03.2024

Code du produit: 13032

Page 6 de 15

Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS | Désignation | ppm | mg/m ³ | f/cm ³ | Catégorie | Origine |
|----------|----------------------|-----|-------------------|-------------------|--------------|---------|
| 67-63-0 | Alcool isopropylique | 400 | 980 | | VLE (15 min) | |
| 108-88-3 | Toluène | 20 | 76,8 | | VME (8 h) | |
| | | 100 | 384 | | VLE (15 min) | |

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

| N° CAS | Désignation | Paramètres | Valeur limite | Milieu | Moment de prélèvement |
|----------|-------------|------------|---------------|--------|-------------------------------------|
| 108-88-3 | Toluène | Toluène | 20 µg/l | Sang | en début de poste et fin de semaine |

Valeurs de référence DNEL/DMEL

| N° CAS | Désignation | Voie d'exposition | Effet | Valeur |
|----------|--|-------------------|------------|------------------------|
| 108-88-3 | toluène | | | |
| | Salarié DNEL, à long terme | par inhalation | systémique | 192 mg/m ³ |
| | Salarié DNEL, aigu | par inhalation | systémique | 384 mg/m ³ |
| | Salarié DNEL, à long terme | par inhalation | local | 192 mg/m ³ |
| | Salarié DNEL, aigu | par inhalation | local | 384 mg/m ³ |
| | Salarié DNEL, à long terme | dermique | systémique | 384 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateur DNEL, à long terme | par inhalation | systémique | 56,5 mg/m ³ |
| | Consommateur DNEL, aigu | par inhalation | systémique | 226 mg/m ³ |
| | Consommateur DNEL, à long terme | par inhalation | local | 56,5 mg/m ³ |
| | Consommateur DNEL, aigu | par inhalation | local | 226 mg/m ³ |
| | Consommateur DNEL, à long terme | dermique | systémique | 226 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateur DNEL, à long terme | par voie orale | systémique | 8,13 mg/kg p.c./jour |
| 67-63-0 | "propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol" | | | |
| | Salarié DNEL, à long terme | par inhalation | systémique | 500 mg/m ³ |
| | Salarié DNEL, à long terme | dermique | systémique | 888 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateur DNEL, à long terme | par inhalation | systémique | 89 mg/m ³ |
| | Consommateur DNEL, à long terme | dermique | systémique | 319 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateur DNEL, à long terme | par voie orale | systémique | 26 mg/kg p.c./jour |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TAN-Lösemittelgemisch zur Bestimmung der Neutralisationszahl

Révision: 13.03.2024

Code du produit: 13032

Page 7 de 15

Valeurs de référence PNEC

| N° CAS | Désignation | Valeur |
|---|-------------|-------------|
| Milieu environnemental | | |
| 108-88-3 | toluène | |
| Eau douce | | 0,68 mg/l |
| Eau douce (rejets discontinus) | | 0,68 mg/l |
| Eau de mer | | 0,68 mg/l |
| Sédiment d'eau douce | | 16,39 mg/kg |
| Sédiment marin | | 16,39 mg/kg |
| Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | | 13,61 mg/l |
| Sol | | 2,89 mg/kg |
| 67-63-0 "propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol" | | |
| Eau douce | | 140,9 mg/l |
| Eau douce (rejets discontinus) | | 140,9 mg/l |
| Eau de mer | | 140,9 mg/l |
| Sédiment d'eau douce | | 552 mg/kg |
| Sédiment marin | | 552 mg/kg |
| Intoxication secondaire | | 160 mg/kg |
| Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | | 2251 mg/l |
| Sol | | 28 mg/kg |

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

lunettes à coques

Écran de protection du visage

Protection des mains

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation: KCL 890 Vitoject®

Matériau approprié: FKM (caoutchouc fluoré) 0,7 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation: KCL 890 Vitoject®

Matériau approprié: FKM (caoutchouc fluoré) 0,7 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TAN-Lösemittelgemisch zur Bestimmung der Neutralisationszahl

Révision: 13.03.2024

Code du produit: 13032

Page 8 de 15

différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Protection de la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Porter des vêtements résistant au feu ou à retard de flamme.
Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité
L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée disponible

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.
Danger d'explosion

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|--|--------------------------|
| L'état physique: | Liquide |
| Couleur: | incolore |
| Odeur: | caractéristique |
| Seuil olfactif: | Aucune donnée disponible |
| Point de fusion/point de congélation: | Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 82 °C |
| Inflammabilité: | Aucune donnée disponible |
| Limite inférieure d'explosivité: | Aucune donnée disponible |
| Limite supérieure d'explosivité: | Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair: | 4 °C |
| Température d'auto-inflammation: | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition: | Aucune donnée disponible |
| pH-Valeur: | Aucune donnée disponible |
| Viscosité cinématique: | Aucune donnée disponible |
| Hydrosolubilité: | Aucune donnée disponible |
| Solubilité dans d'autres solvants | Aucune donnée disponible |
| La vitesse de dissolution: | Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | Aucune donnée disponible |
| La stabilité de la dispersion: | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur: | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur: | Aucune donnée disponible |
| Densité: | 0,8269 g/cm ³ |
| Densité relative: | Aucune donnée disponible |
| Densité apparente: | Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur relative: | Aucune donnée disponible |
| Caractéristiques des particules: | Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TAN-Lösemittelegemisch zur Bestimmung der Neutralisationszahl

Révision: 13.03.2024

Code du produit: 13032

Page 9 de 15

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Combustion entretenue:

Combustion auto-entretenu

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides:

Aucune donnée disponible

Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique:

Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agent oxydant

Acide nitrique

Acide acétique

Acide fort

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Articles en plastique

Articles en caoutchouc

10.6. Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données disponibles pour le mélange.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TAN-Lösemittelegemisch zur Bestimmung der Neutralisationszahl

Révision: 13.03.2024

Code du produit: 13032

Page 10 de 15

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

| N° CAS | Substance | | | | | |
|----------|-------------------------|---------------|-----------|--------|--|---|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode | |
| 108-88-3 | toluène | | | | | |
| | orale | DL50 mg/kg | 5580 | Rat | Toxicology 4, 5-15 (1975) | EU Method B.1 |
| | cutanée | DL50 mg/kg | > 5000 | Lapin | American Industrial Hygiene Association | Study investigated mortality in groups o |
| | inhalation (4 h) vapeur | CL50 | 28,1 mg/l | Rat | Study report (1980) | OECD Guideline 403 |

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus. (toluène)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (toluène; "propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol")

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (toluène)

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de données disponibles pour le mélange.

Expériences tirées de la pratique

Pas de données disponibles pour le mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit.

Information supplémentaire

Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires, Maux de tête

Vertiges, État semi-conscient

Vomissement, État d'ivresse

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TAN-Lösemittelegemisch zur Bestimmung der Neutralisationszahl

Révision: 13.03.2024

Code du produit: 13032

Page 11 de 15

Spasmes, Collapsus circulatoire
Troubles respiratoires, Dyspnée
État inconscient

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| N° CAS | Substance | | | | | |
|----------|--|------------------|-----------|---------------------------------|--|--|
| | Toxicité aquatique | Dose | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
| 108-88-3 | toluène | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 5,5 mg/l | 96 h | Oncorhynchus kisutch | Transactions A. Fish. Soc. 110, 430-436. | Fry were exposed to toluene in a flow th |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r > 433 mg/l | 96 h | Pseudokirchneriella subcapitata | REACH Registration Dossier | Method: other |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 11,5 mg/l | 48 h | Daphnia magna | REACH Registration Dossier | Method: other |
| | Toxicité pour les poissons | NOEC 1,39 mg/l | 40 d | Oncorhynchus kisutch | Transactions A. Fish. Soc. 110, 430-436. | Fry were exposed to toluene in a flow th |
| | Toxicité pour les algues | NOEC > 400 mg/l | 7 d | Scenedesmus quadricauda | REACH Registration Dossier | Method: other |
| | Toxicité pour les crustacés | NOEC 0,74 mg/l | 7 d | Ceriodaphnia dubia | Ecotoxicol. Environ. Saf. 39, 136-146. (| other: US EPA 600/4-91-003 |
| 67-63-0 | "propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol" | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 10000 mg/l | 96 h | Pimephales promelas | Publication (1983) | OECD Guideline 203 |

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

| N° CAS | Substance | Log Pow |
|----------|--|---------|
| 108-88-3 | toluène | 2,73 |
| 67-63-0 | "propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol" | 0,05 |

FBC

| N° CAS | Substance | FBC | Espèce | Source |
|----------|-----------|-----|--------------------------|----------------------|
| 108-88-3 | toluène | 90 | Leuciscus idus melanotus | Chemosphere 14 (10). |

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TAN-Lösemittelegemisch zur Bestimmung der Neutralisationszahl

Révision: 13.03.2024

Code du produit: 13032

Page 12 de 15

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Éviter le rejet dans l'environnement.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour le mélange.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.
Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

| | |
|--|---|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 1993 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (toluène, "propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol") |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 3 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | II |
| Étiquettes: | 3 |
| Code de classement: | F1 |
| Dispositions spéciales: | 274 601 640D |
| Quantité limitée (LQ): | 1 L |
| Quantité exceptée: | E2 |
| Catégorie de transport: | 2 |
| N° danger: | 33 |
| Code de restriction concernant les tunnels: | D/E |

Transport fluvial (ADN)

| | |
|--|---|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 1993 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (toluène, "propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol") |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 3 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | II |
| Étiquettes: | 3 |
| Code de classement: | F1 |
| Dispositions spéciales: | 274 601 640D |
| Quantité limitée (LQ): | 1 L |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TAN-Lösemittelegemisch zur Bestimmung der Neutralisationszahl

Révision: 13.03.2024

Code du produit: 13032

Page 13 de 15

Quantité exceptée: E2

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro** UN 1993
d'identification:**14.2. Désignation officielle de** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (toluene, propan-2-ol)
transport de l'ONU:**14.3. Classe(s) de danger pour le** 3
transport:**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 3

Dispositions spéciales: 274

Quantité limitée (LQ): 1 L

Quantité exceptée: E2

EmS: F-E, S-E

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro** UN 1993
d'identification:**14.2. Désignation officielle de** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (toluene, propan-2-ol)
transport de l'ONU:**14.3. Classe(s) de danger pour le** 3
transport:**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 3

Dispositions spéciales: A3

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L

Passenger LQ: Y341

Quantité exceptée: E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364

IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 48, Inscription 75

Indications relatives à la directive P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Législation nationale

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TAN-Lösemittelgemisch zur Bestimmung der Neutralisationszahl

Révision: 13.03.2024

Code du produit: 13032

Page 14 de 15

| | |
|------------------------------|--|
| Limitation d'emploi: | Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation. |
| Classe risque aquatique (D): | 3 - présente un très grave danger pour l'eau |

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,4,8,9,11,15.

Abréviations et acronymes

- Flam. Liq. 2: Liquides inflammables, catégorie de danger 2
- Asp. Tox. 1: Danger par aspiration, catégorie de danger 1
- Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2
- Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2
- Repr. 2: Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 2
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3
- STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie de danger 2
- Aquatic Chronic 3: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 3

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification | Procédure de classification |
|-------------------------|-------------------------------------|
| Flam. Liq. 2; H225 | Sur la base des données de contrôle |
| Repr. 2; H361d | Méthode de calcul |
| Skin Irrit. 2; H315 | Méthode de calcul |
| Eye Irrit. 2; H319 | Méthode de calcul |
| STOT SE 3; H336 | Méthode de calcul |
| STOT RE 2; H373 | Méthode de calcul |
| Asp. Tox. 1; H304 | Méthode de calcul |
| Aquatic Chronic 3; H412 | Méthode de calcul |

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H361d Susceptible de nuire au fœtus.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TAN-Lösemittelgemisch zur Bestimmung der Neutralisationszahl

Révision: 13.03.2024

Code du produit: 13032

Page 15 de 15

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.
Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)